1

Département des Travaux publics du Canton du Valais Service des Routes Nationales Commune de Sierre

Concours d'idées pour l'aménagement du site de Géronde à Sierre (VS)

# RAPPORT DU JURY

## SOMMAIRE

1.	INDICATIONS GENERALES	page (	4
1.1 1.1.1	<b>Organisation du concours</b> Participants		
1.2 1.2.1 1.2.2 1.2.3	<b>Jury</b> Composition du jury Assistance à l'organisateur Secrétariat	4	4
1.3	Inscription au concours	6	5
1.4	Réponses aux questions	6	Ġ
2.	PROBLEMES POSES AUX CONCURRENTS	7	7
2.1	Site	7	7
2.2	<b>Objectifs</b>	8	3
2.3	Réflexions à propos du jugement	6	3
3.	DEROULEMENT DU JUGEMENT	10	)
3.1	Projets remis	10	)
3.2	Délibérations	11	
3.3	Examen préalable	11	
3.4.1 3.4.2	<b>Recevabilité</b> Au jugement A l'attribution des prix	11	
3.5	Examen des projets	12	!

3.6	Premier tour d'élimination	page	12
3.6	Premier tour d'élimination Projet No 1 24 81 69 Projet No 2 17 10 25 Projet No 4 07 62 75 Projet No 6 90 08 30 Projet No 8 00 00 00 Projet No 9 43 62 62 Projet No 13 63 09 21 Projet No 15 51 50 54 Projet No 17 58 69 61 Projet No 19 63 95 21 Projet No 22 60 47 50 Projet No 23 63 34 90 Projet No 24 09 70 03 Projet No 25 30 00 00 Projet No 26 20 10 20 Projet No 27 51 10 86 Projet No 30 16 00 61 Projet No 31 90 20 01 Projet No 35 22 10 27 Projet No 36 33 00 33 Projet No 37 69 69 69	page	12
	Projet No 38 47 11 12		
3.7	Deuxième tour d'élimination Projet No 3 01 31 00 Projet No 10 87 58 16 Projet No 11 21 49 14 Projet No 14 11 11 11 Projet No 16 34 50 67 Projet No 20 75 39 01 Projet No 32 52 35 00 Projet No 33 39 87 51 Projet No 34 08 19 90		39
3.8	Analyse des projets restants Projet No 5 57 64 28 Projet No 7 12 22 23 Projet No 12 12 34 51 Projet No 18 64 14 26 Projet No 21 24 57 89 Projet No 29 40 80 09 Projet No 39 00 12 34		49
4.	CLASSEMENT		61
5.	ATTRIBUTION DES PRIX		63
5.1 5.2	Projets classés Projets éliminés au deuxième tour		U.
<b>6.</b> 6.1 6.2	<b>RECOMMANDATIONS DU JURY</b> Proposition du jury à l'organisateur Recommandations générales		61

7.	APPROBATION DU RAPPORT DU JURY page	67
8.	CONSIDERATIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'EXPERT EN BIOLOGIE	68
9.1 9.2 9.3	OUVERTURE DES ENVELOPPES CACHETEES Projets primés Projets achetés Autres projets	69
10.	DIVERS	77

	INDICATIONS GENERALES
1.1	Organisation du concours
	Le Canton du Valais, représenté par son Service des routes nationales, d'entente avec l'Office fédéral des routes et en collaboration avec la Commune de Sierre, a ouvert un concours d'idées au sens de l'article 5 du règlement SIA No 152, édition 1972 sur les concours d'architecture.
1.1.2	Participants
	Le concours était ouvert à tous les urbanistes, architectes et architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse, ainsi qu'aux urbanistes, architectes et architectes-paysagistes suisses établis à l'étranger.
1.2	Jury
1.2.1	Composition du jury
	Le jury était composé comme suit :
	Président :
	M. Bernard Attinger, architecte cantonal, Sion

#### Membres :

- M. Stéphane Balmer, conseiller communal, Sierre
- M. Eraldo Consolascio, architecte, Zurich
- M. Jimmy Delaloye, chef du Service des routes nationales, Sion
- M. Pierre Feddersen, architecte-urbaniste, Zurich
- M. Jacques Herzog, architecte, Bâle
- M. Bernard Lassus, architecte-paysagiste, Paris
- M. Serge Sierro, président de la Commune de Sierre

#### Membres-suppléants :

- M. Paul Berthod, ingénieur de la ville de Sierre
- M. Jean-Daniel Crettaz, architecte de la ville de Sierre
- M. Pierre-Alain Croset, architecte, Milan
- M. Stefan Rotzler, architecte-paysagiste, Zurich
- M. Pascal Ruedin, historien d'art, Sierre
- M. Bernard Schwery, ingénieur, Service des routes nationales, Sion

#### Experts:

M. Walter Indermitte, architecte, Service des bâtiments du canton du Valais, Sion

Mme Romaine Perraudin, biologiste, Sion

M. Willy Schuler, ingénieur des ponts, Office fédéral des routes, Berne

MM. Stefan Rotzler et Willy Schuler n'ont pas assisté aux séances.

1.2.2	Assistance à l'organisateur :
	Bureau FEDDERSEN & KLOSTERMANN, Zurich
1.2.3	Secrétariat :
	Madame Renée Etienne, Marin
1.3	Inscription au concours :
	Soixante-trois concurrents.
1.4	Réponses aux questions
	La réponse à une seule question anonyme a été envoyée aux concurrents le 5 avril 1990.

2.1 S	1	t	ŧ
-------	---	---	---

"...Cela n'empêche pas que Sierre soit un bourg délicieux et poétique, qui plaît et où l'on se plaît et où l'on aime à revenir. Et puis, les environs en sont charmants! A Sierre, la vallée du Rhône n'est point très large, mais elle se hérisse de collines mi-rocheuses, mi-gazonnées, toutes différentes et toutes curieuses. C'est Géronde qui dresse ses hautes falaises au nord du Rhône, dominant des lacs ... perles bleues dans l'écrin clair des vignes, ... Géronde avec son ancien monastère ... Géronde avec ses ruines où passent les plus lointains souvenirs historiques et dont je voudrais bien pouvoir vous conter la sombre légende, si j'en avais la place..." (1920, M. Herzog: Les Alpes Valaisannes)

Le site de Géronde est constitué par le Grand Lac avec ses alentours, les collines de Planzette et de Géronde qui le circonscrivent et la petite plaine de Sous-Géronde qui s'étend jusqu'aux rives du Rhône. Le tout forme un espace concret et fragile qui doit devenir un paysage de qualité.

Les collines de Planzette et de Géronde sous lesquelles passent les tunnels de la future N9 sont des restes de l'éboulement de Sierre. Il peut s'avérer qu'il s'agisse de matériaux de mélange pierreux et terreux allant des argiles à des gros blocs de pierre. Du point de vue géomorphologique, les collines n'ont pas un profil d'équilibre. En effet on y observe des niches d'arrachement. Ainsi on peut relever que le sud de la colline de Planzette est en phase d'évolution.

Au sud du Grand Lac, entre les deux collines de Planzette et de Géronde, la N9 passera en tranchée couverte, semi-enterrée par rapport au terrain naturel.

Il est donc souhaité que les concurrents proposent des solutions garantissant au paysage de ce secteur un attrait particulier et le respect des caractéristiques du site et des intérêts biologiques.

### 2.2 **Objectifs**

L'objectif du Service des routes nationales est de requalifier l'espace du site de Géronde après le passage de l'autoroute.

L'objectif de la Commune de Sierre est de définir le réaménagement du site de Géronde et l'urbanisation du site de Sous-Géronde à partir du projet d'autoroute qui a été arrêté.

### 2.3. Réflexions à propos du jugement

Le concours d'idées posait différents problèmes :

L'autoroute : Faut-il la faire disparaître, la réduire à néant ? Faut-il, au contraire, révéler sa présence réelle dans ce site ?

Le lac : Réserve naturelle ou lieu de loisirs? Jusqu'où la nature y trouve-t-elle encore sa place ?

Les collines : Faut-il respecter leur assise naturelle dans les vignes ? Peuvent-elles avoir leurs pieds dévorés par des constructions ?

Les transitions, les limites : Où sont-elles ? Comment peuvent-elles être assumées, renforcées ou niées ?

Le quartier Sous-Géronde : Comment peut-il se définir, à partir du réseau routier et des volumes déjà bâtis ou en partant de l spécificité du site et de la nature du (des) lieu(x)?

La tragédie classique répond à trois règles : unités de thème, de temps et de lieu. Le concours d'architecture devrait, lui aussi, respecter ces trois règles pour aboutir à des solutions directement applicables.

Dans le cas du concours de Géronde, plusieurs thèmes sont abordés (lac, autoroute, nature, quartier).

Le temps (les étapes) n'est pas maîtrisé, car la réalisation, à l'exception de la première étape (lac - autoroute) risque de s'étaler sur de nombreuses années (et de nombreuses législatures).

Le lieu, bien qu'il forme un vaste couloir entre les collines puis le Rhône, demeure très morcellé dans sa perception rapprochée.

Tout se trouvait donc réuni pour faire de ce concours un concours difficile à faire et à juger. La forme du concours d'idées était la seule qui permît d'espérer des résultats globalement utilisables, même si aucun projet individuel ne pouvait répondre correctement à tous les problèmes.

Mais, était-il vraiment possible d'intégrer tous ces problèmes, si diversifiés, en un unique mouvement d'aménagement global ?

### 3. DEROULEMENT DU JUGEMENT

3.1 Projet remis\_\_\_\_\_

Les documents de trente-neuf projets ont été remis dans les délais exigés. Les projets ont été exposés et numérotés arbitrairement de 1 à 39. Ils portent les devises suivantes :

Le jury décide de ne pas accepter les documents complémentaires remis après les délais, notamment un deuxième jeu de plan fourni par l'auteur du No 34 **08 19 90**, ainsi qu'un croquis du labyrinthe relatif au projet No 10 **87 58 16**.

3.2	Délibérations
	Le jury s'est réuni les 26 et 27 septembre 1990 à la Grande Salle de l'Hôtel de Ville de Sierre pour examiner, juger et classer les trente-neuf projets exposés.
3.3	Examen préalable
	L'examen préalable des projets, visant à contrôler le respect du règlement et du programme, a été effectué par le bureau d'assistance à l'organisateur. Un document récapitulatif des projets est remis aux membres du jury.
3.4	Recevabilité
3.4.1	Au jugement
	Le jury contrôle et constate que les conditions prévues à l'article 43.1.1. du Règlement SIA 152 sont respectées.

Par conséquent, les trente-neuf projets sont admis au jugement.

# 3.4.2 A l'attribution des prix \_\_\_\_\_

Le contrôle technique ainsi que l'examen du jury a fait apparaître quelques irrégularités par rapport au règlement et au programme, portant notamment sur des éléments de présentation.

Néanmoins, ces dérogations restent d'importance mineure; elles ne s'écartent pas des dispositions du programme sur des points essentiels et les auteurs n'en ont pas tiré profit par rapport aux autres concurrents.

Le jury conclut en admettant que ces dérogations n'impliquent pas l'exclusion des projets. Il admet les trente-neuf projets à l'attribution des prix.

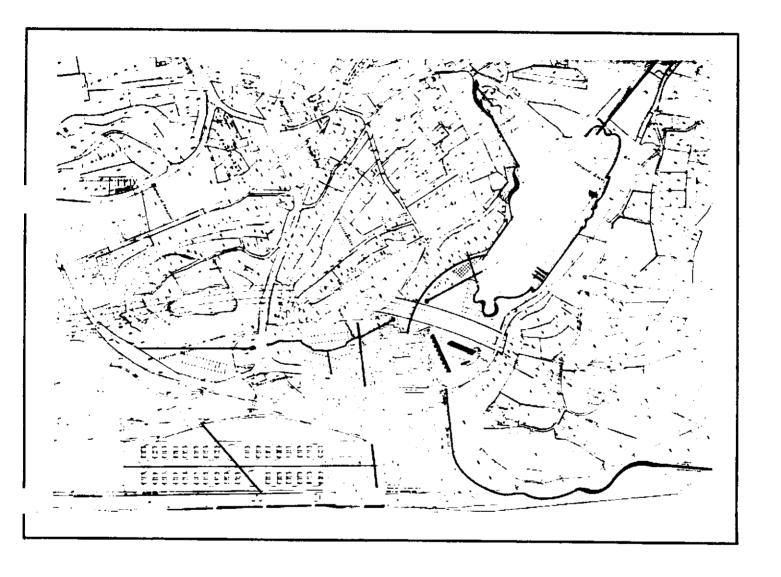
3.5	Examen général des projets	
-----	----------------------------	--

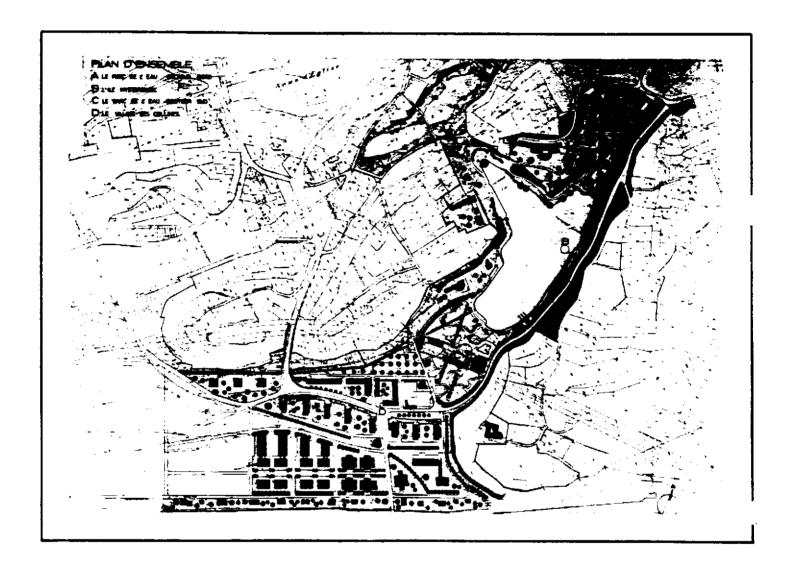
Le jury procède à un examen des trente-neuf projets en rappelant les éléments significatifs résultant des examens préalables.

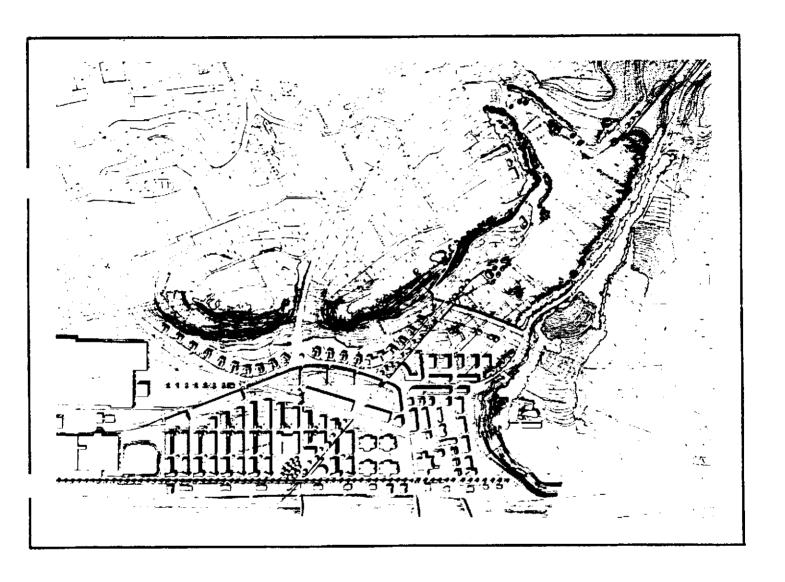
# 3.6 Premier tour d'élimination \_\_\_\_\_

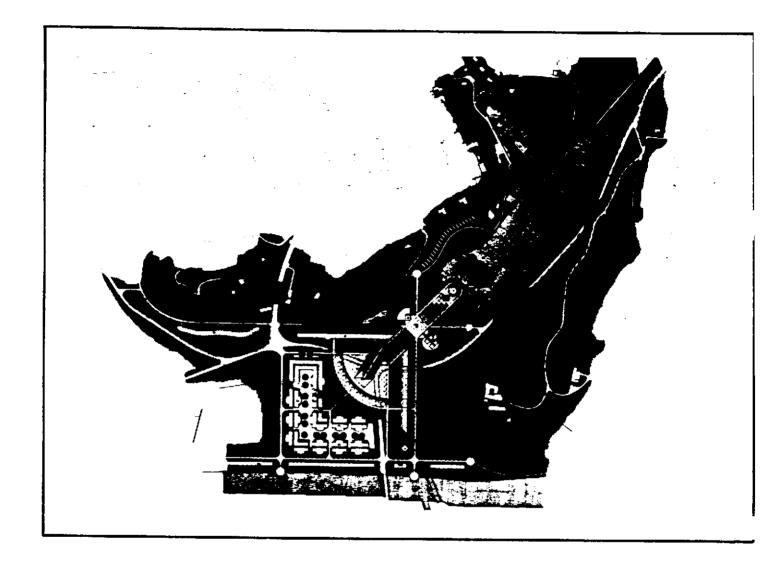
Après avoir pris connaissance du rapport technique, procédé à l'examen général des projets et visité le site, le jury étudie chaque projet et décide d'éliminer au premier tour les projets ne répondant pass globalement ou sectoriellement aux questions soulevées par ce concours.

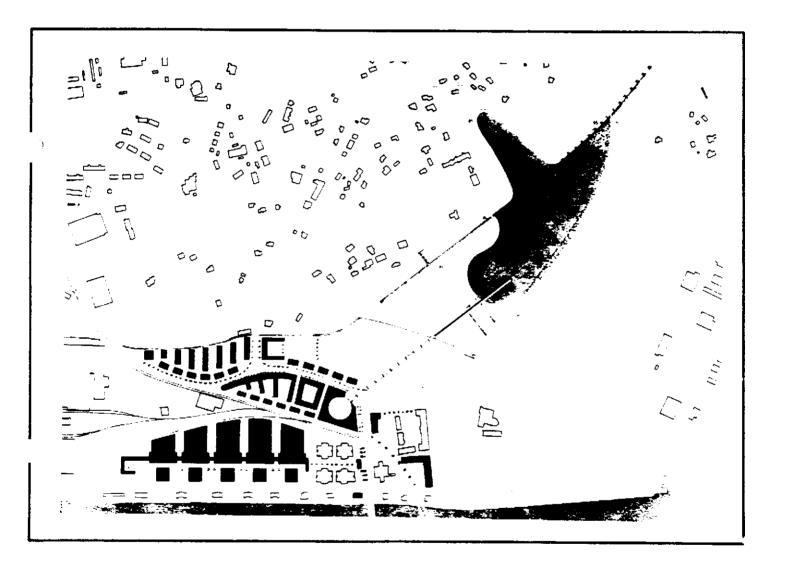
								No	22	60	47	50
H	s agit	des	P۱	^oj(	ets	suivants	:	No	23	63	34	90
								No	24	09	70	03
	No	1 .	24	81	69			No	25	30	00	00
	No	2	17	10	25			No	26		10	
	No	4	07	62	75			No	27	51	10	86
	No	6	<b>9</b> 0	80	30			No	28	12		
	No	8	<b>0</b> 0	00	00			No		16		
	No	9	43	62	<b>6</b> 2				31		20	
	No	13	63	09	21				35		10	
	No	15	51	50	54				36		00	
	No 1	17	58	69	61				37		69	
	No	19	<b>6</b> 3	95	21				38	47		



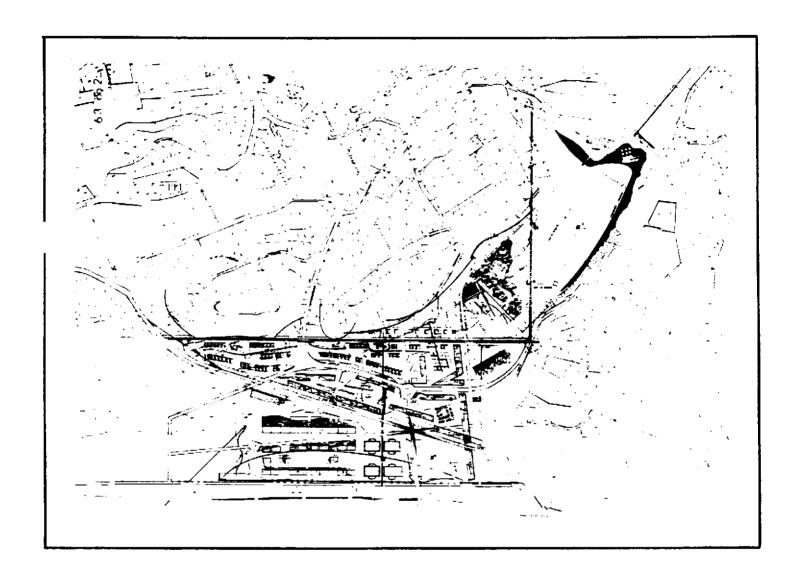


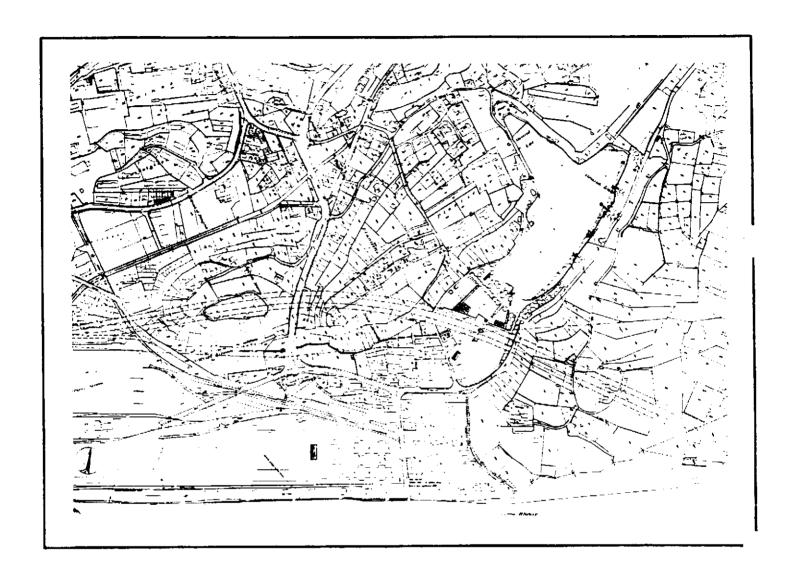


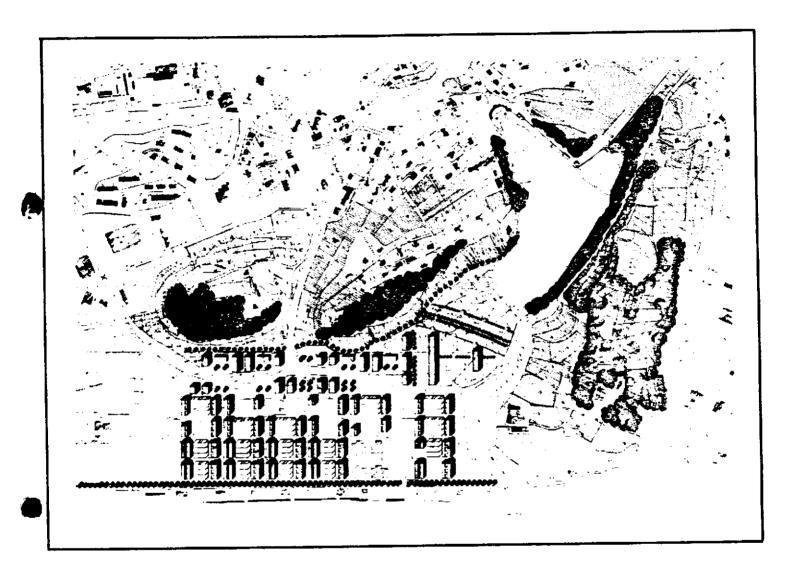


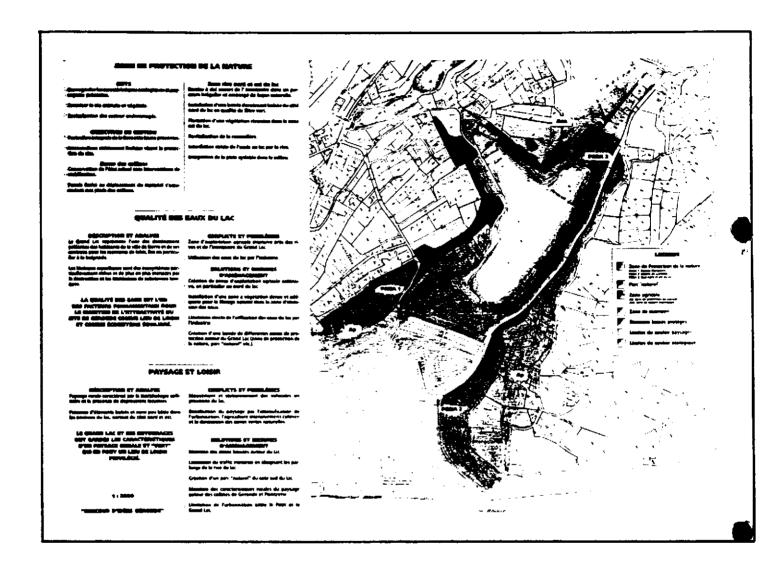


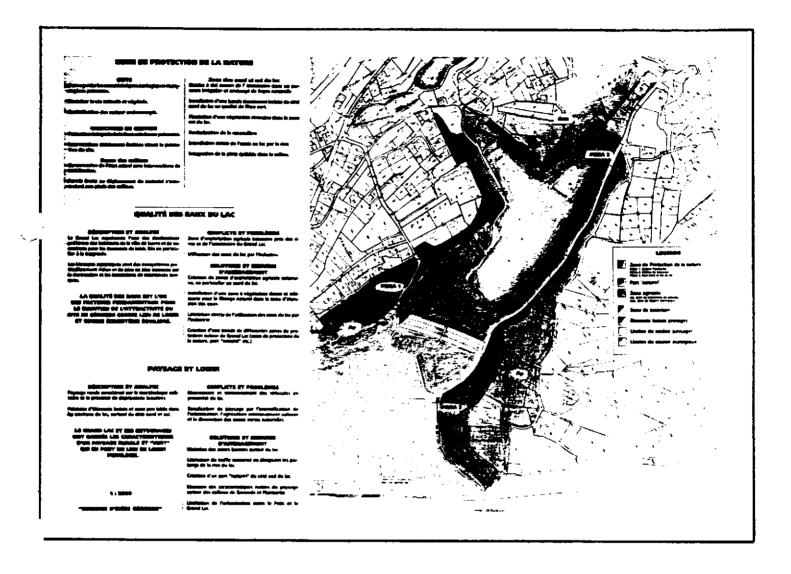


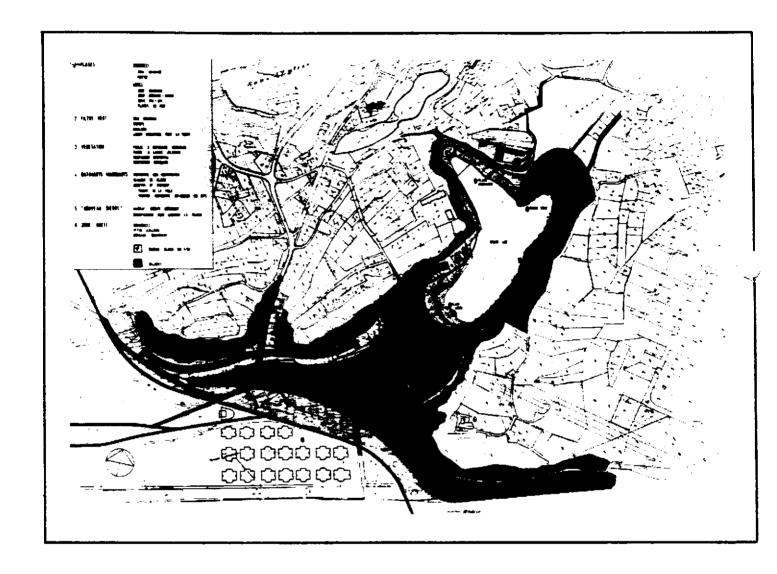


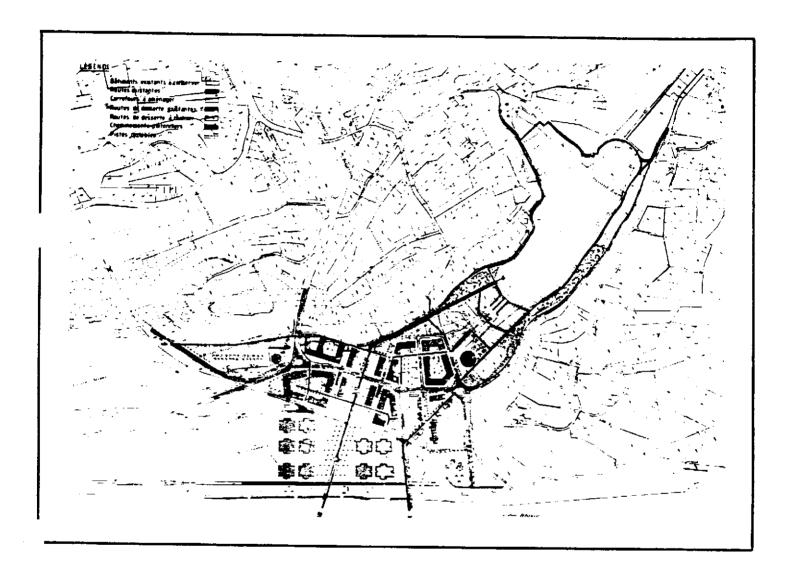


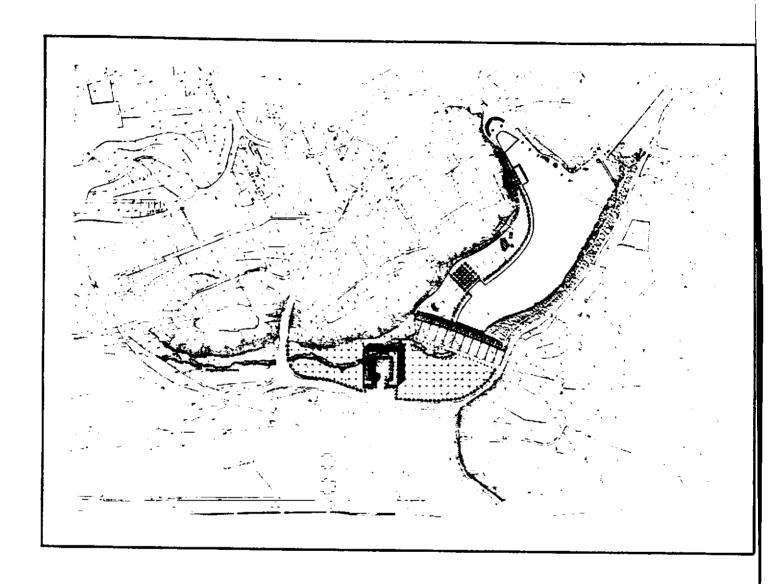


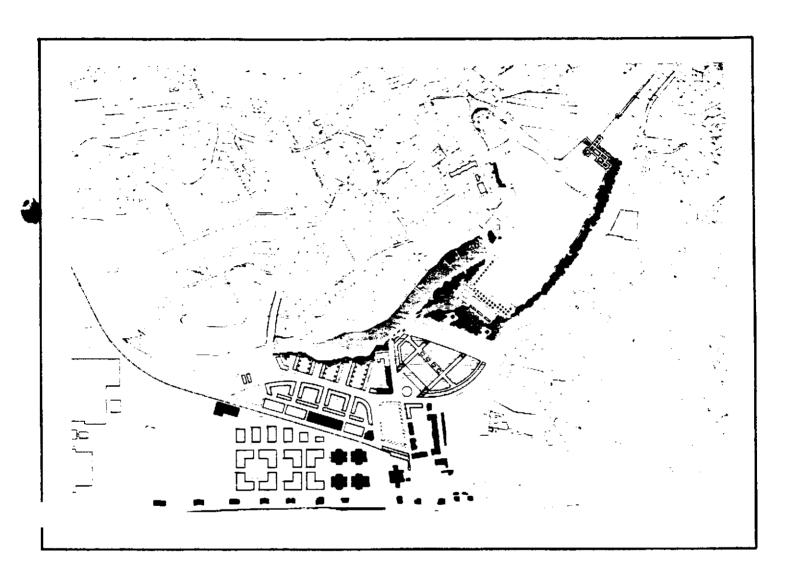


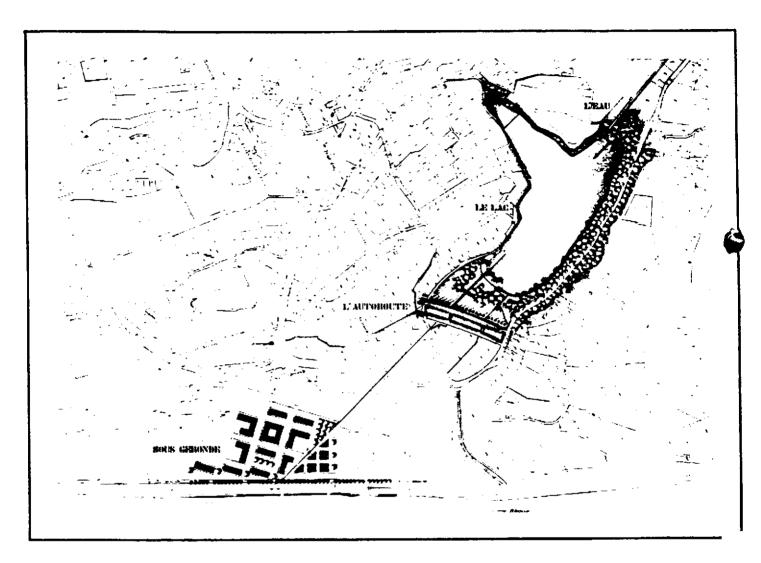




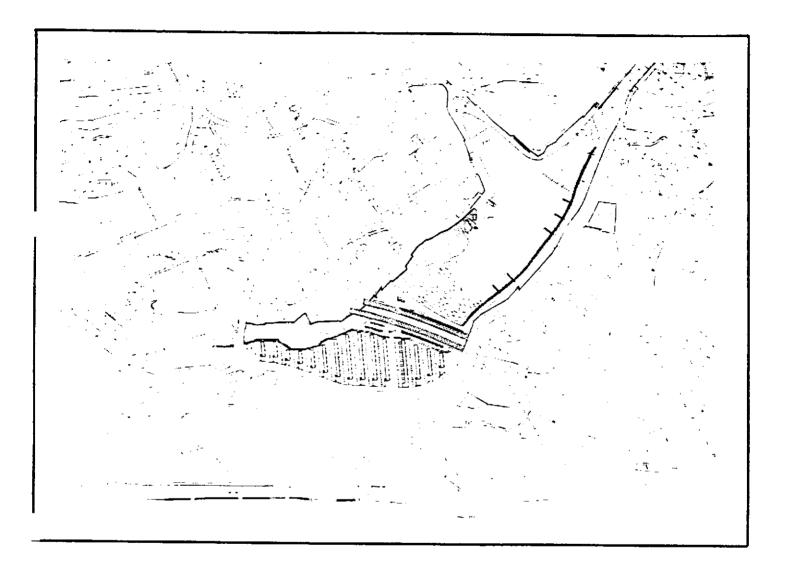


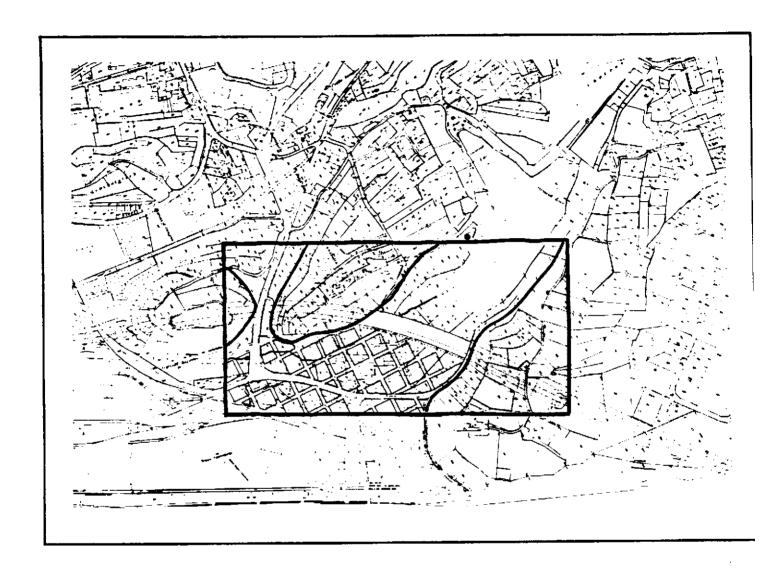


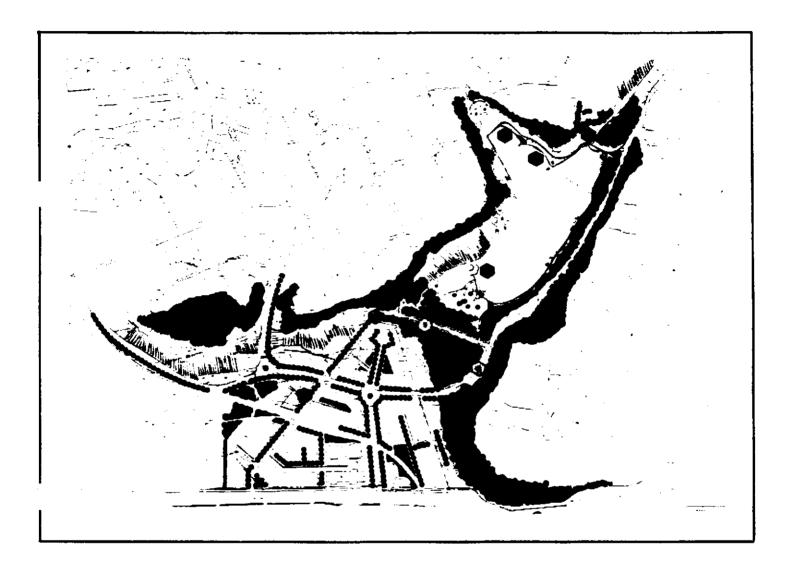


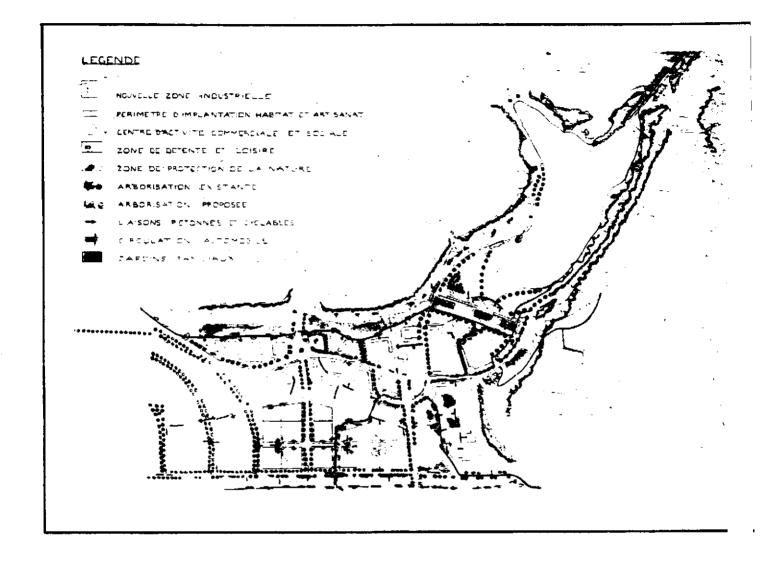


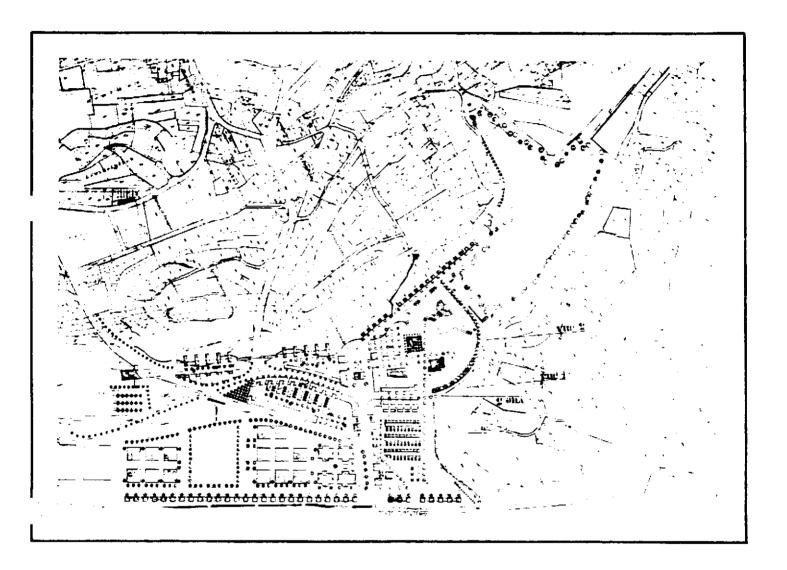


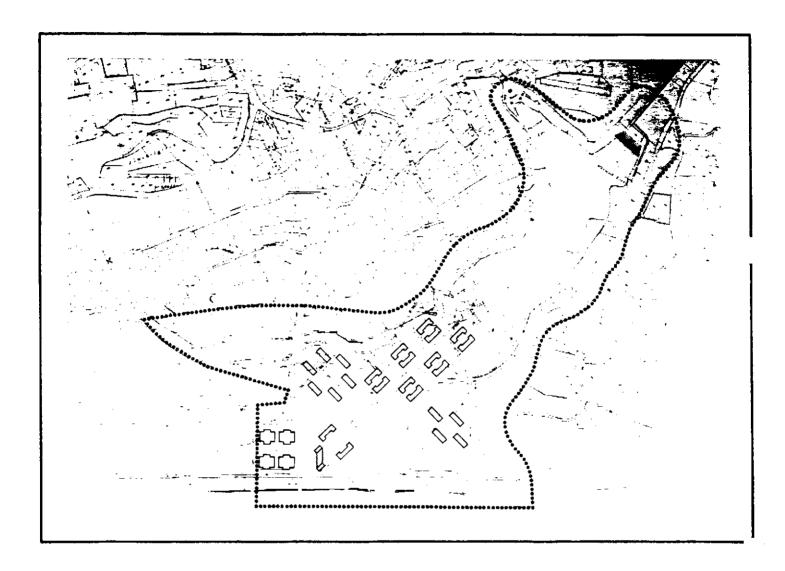


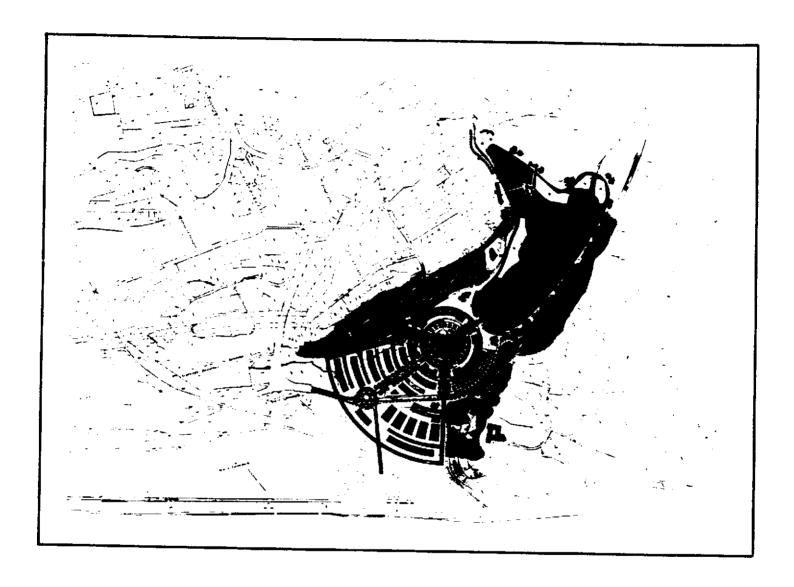


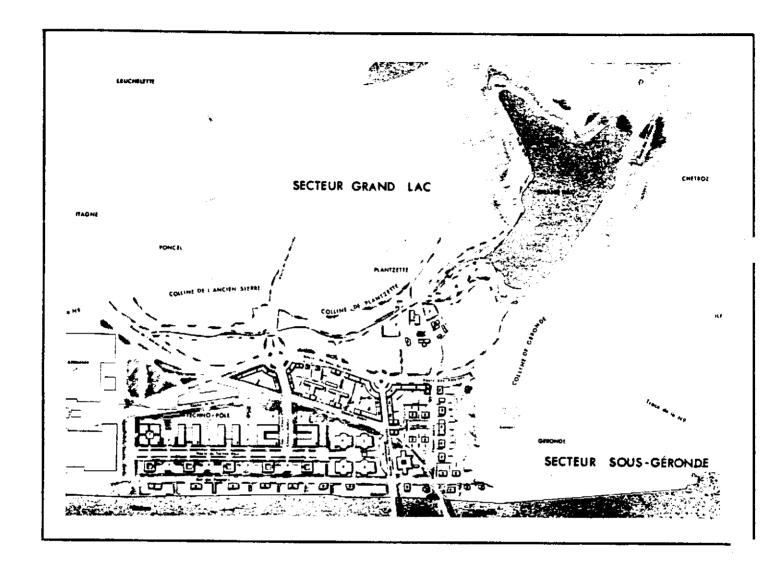












Le parti général, malgré l'effort de présentation graphique, a de la peine à s'exprimer clairement. Les propositions sectorielles sont précises, mais elles n'arrivent pas à construire un parti. Ceci est particulièrement ressenti dans la zone urbanisée : la nécessité de séparer par un "verger" la zone industrielle de la zone urbanisée (activités mixtes ?) n'est pas démontrée. Le catalogue de propositions "vertes" montre de nombreuses possibilités spatiales de restauration du milieu naturel.



# 3.7 Deuxième tour d'élimination

En procédant au deuxième tour, le jury approfondit son analyse, tant des thèmes que des projets. Il élimine les projets apportant une contribution intéressante à sa réflexion et à la constitution de ses critères de jugement, mais qui n'aboutissent pas à des résultats globalement utilisables, ceci malgré la qualité de nombreuses idées.

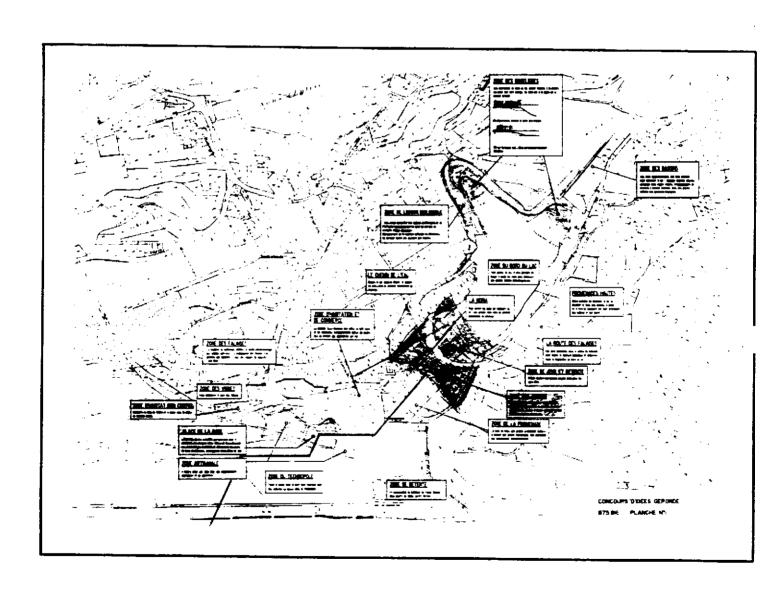
Il s'agit des projets suivants :

La critique des projets est résumée ci-après :

Le projet organise dans l'espace une grande quantité d'idées, quelques fois utopiques (roselière sur la place actuelle) ou romantiques (nouvelle gare de chemin de fer, par exemple). L'organisation "biologique" du lac semble bonne, en particulier dans les liaisons établies entre lac et collines.

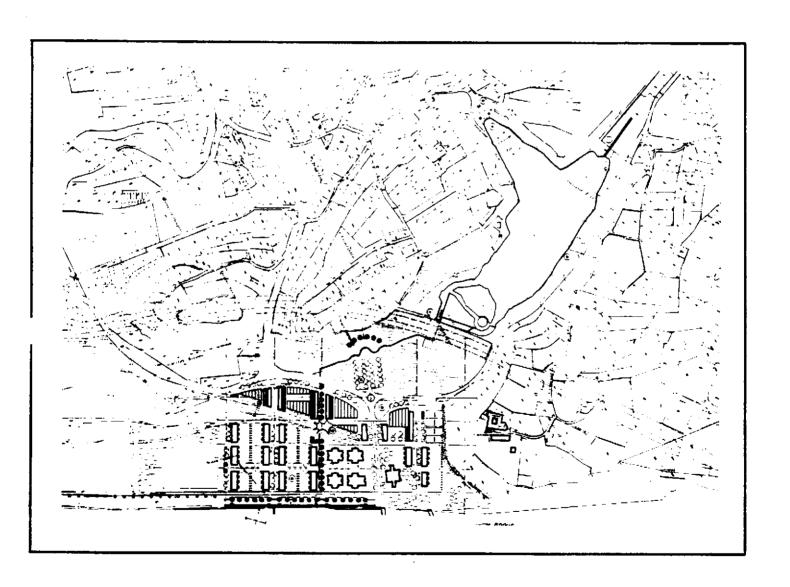
L'autoroute disparaît complètement.

La formalisation des idées, notamment pour la zone urbaine, manque de clarté.



Ce projet définit clairement les trois zones et les trois types d'intervention: la tête du lac (corrigée en delta), le pied des collines (rendues à la culture) et la zone urbanisée. La formalisation, par de très nombreux axes, diminue la clarté du parti. Le mélange des zones naturelles (roselière, milieux pionniers) et des zones d'activité (théâtre de verdure, voies de roulement) est peu convaincant.

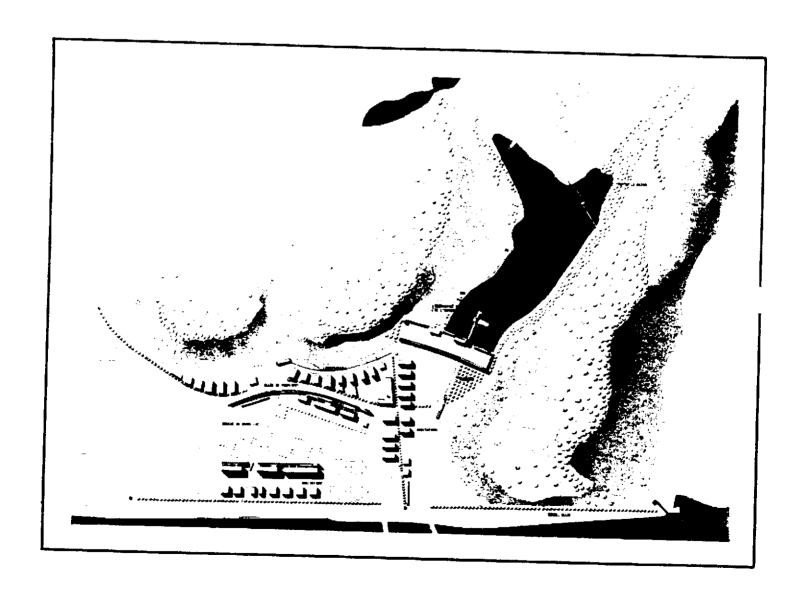
L'autoroute est complètement niée.



En prenant l'autoroute comme support, le projet construit clairement la nouvelle rive du lac agrandi. Cette proposition pose le problème de l'existence d'une zone de transition entre lac et espaces bâtis.

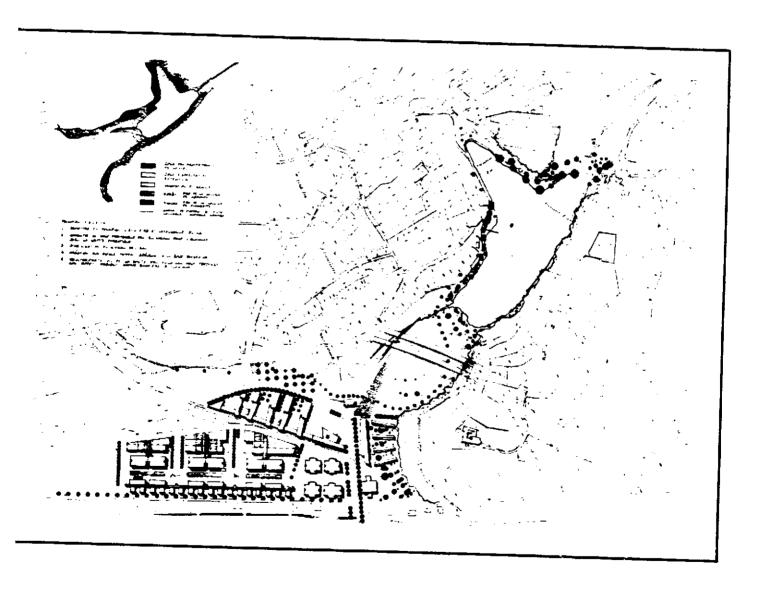
L'urbanisation proposée sauvegarde le pied des collines, mais sa formalisation manque de clarté, malgré le mur de contention.

L'implantation des volumes construits laisse des espaces résiduels non maîtrisés.



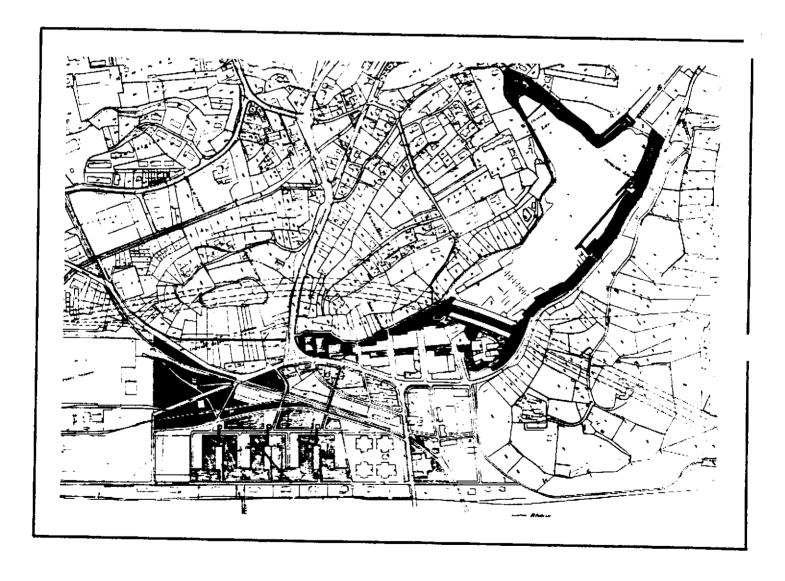
L'autoroute marque sa présence par deux bandes translucides traversant la petite plaine rendue à la nature. La zone urbaine trouve ses limites. Celles-ci manquent malheureusement de clarté. Le panachage formel reste ambigu.

Le geste formel du passage sur la route nationale n'appartient ni aux Beaux-Arts, ni à l'architecture.



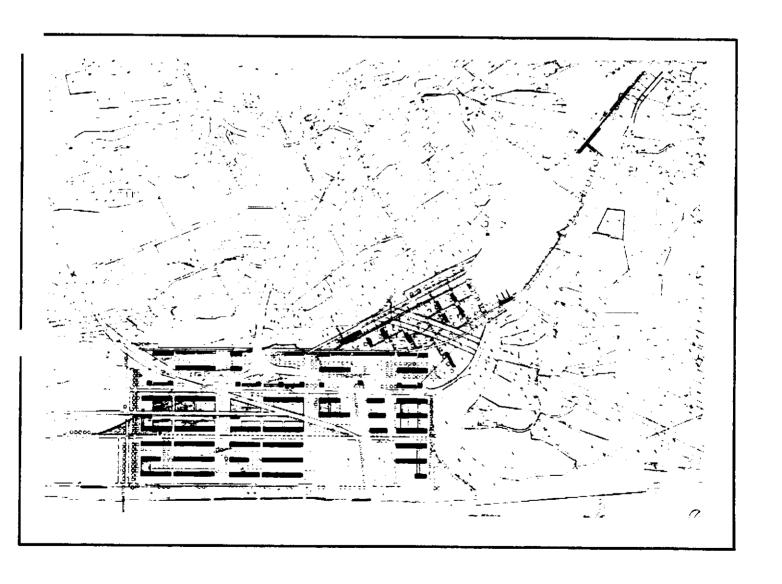
Le projet densifie très fortement le site. Il utilise la couverture de l'autoroute comme élément limitatif entre le construit et le lac.

Le traitement de la prolongation du lac vers l'ouest en espace de transition entre l'eau et la terre ferme, entre le construit, les môles et le liquide, entre les rives précises et les "plages", est intéressant. Ce supplément de "nature" ne compense pas les destructions provoquées par la jetée de la rive sud.

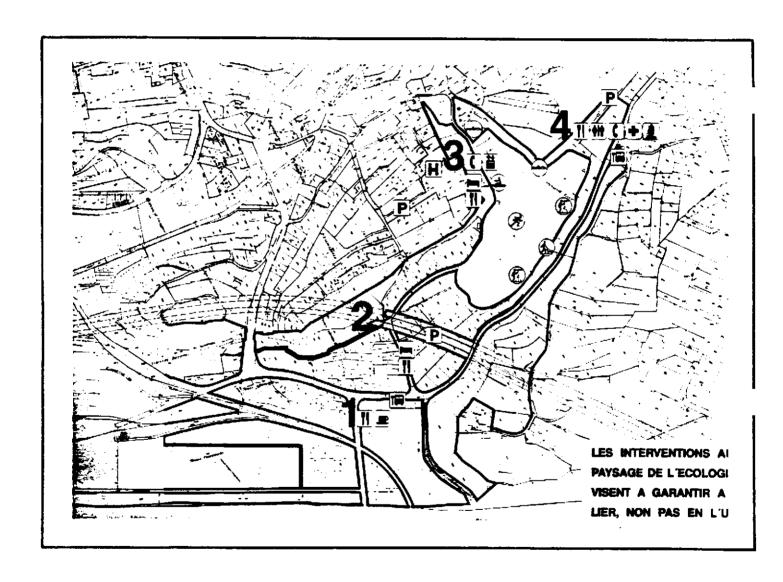


L'urbanisation dévore le territoire et oppose sa géométrie à la géographie du lieu. Ce parti ne se justifie que dans sa partie prolongeant les usines d'Alusuisse.

La transformation des sections rectangulaires des tunnels en sections à voûtes permet de laisser passer en douceur le tracé de l'autoroute dans le site.



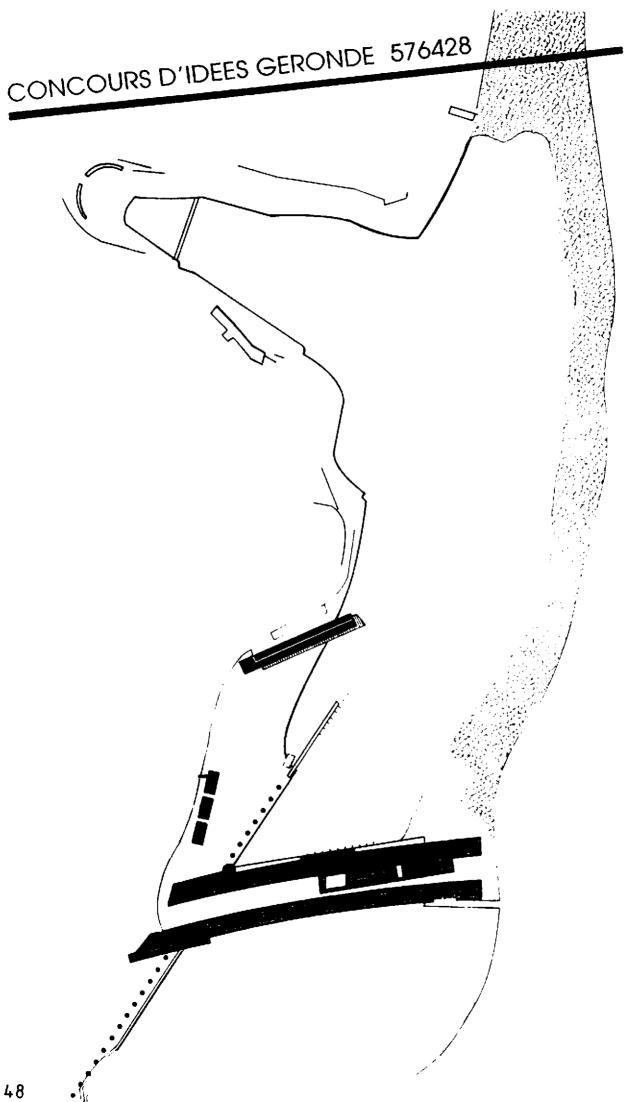
L'auteur du projet propose une implantation dispersée d'objets architecturaux dans le site. Malgré cette démarche, la proposition ne parvient pas à définir un projet pour ce lieu.



L'autoroute devient digue, gradins vers le lac redessiné et agrandi. Les espaces à bâtir à Sous-Géronde deviennent parc d'expérimentation architecturale.

Le tout, malgré le lyrisme des textes, évacue la poésie spontanée de ces lieux.





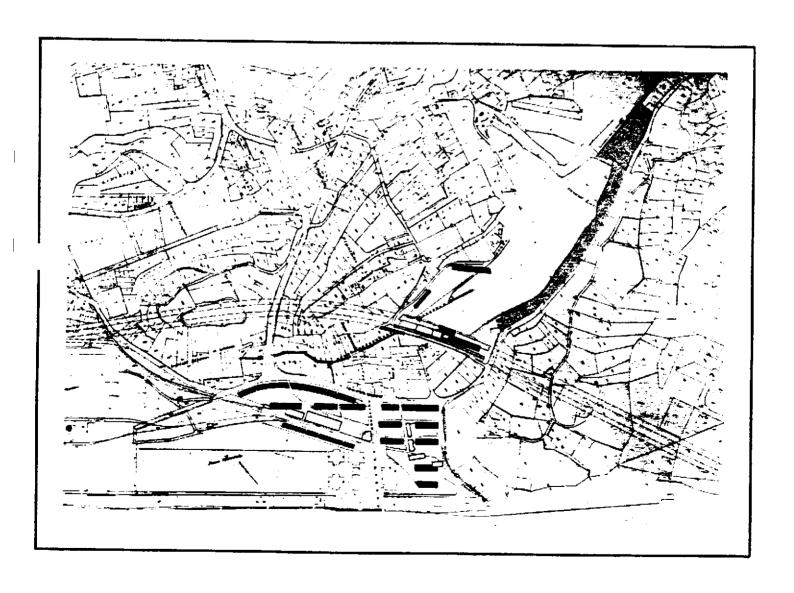
Projet No 5 57 64 28

Ce projet a pour objet le déplacement du sens de l'autoroute et tente de crédibiliser la métaphore du "barrage". La référence photographique au barrage est superflue et redondante.

Ce projet segmente l'espace et le restructure.

La qualité de ce projet dépend directement de la qualité formelle de sa réalisation, ce qui le fragilise.

C'est un projet de rupture entre la terre et l'eau, par le renforcement de l'effet de digue de l'autoroute.



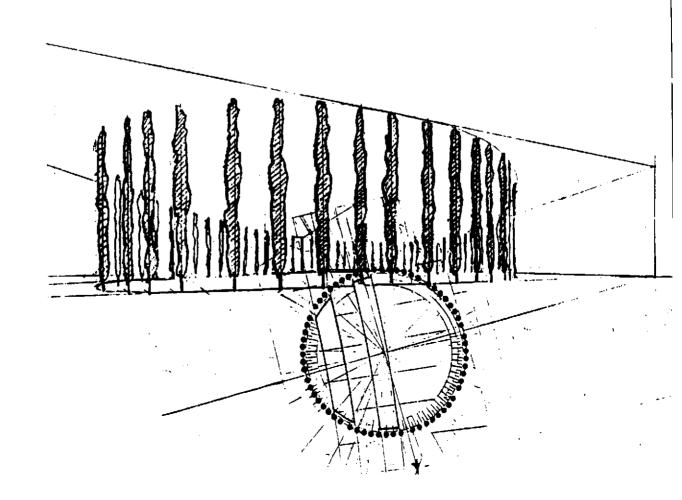
# CONCOURS DE GERONDE

L'INTRODUCTION DE L'AUTOROUTE DANS UN ENSEMBLE D'ELEMENTS HETEROGENES NOUS OBLIGE A UNE RELECTURE RADICALE DU SITE ET NOUS OFFRE L'OCCASION DE REPENSER UNE AIRE A LAQUELLE L'HOMME A ENLEVE LA POSSIBILITE DE PERCEVOIR LES ELEMENTS GEOGRAPHIQUES DU PAYSAGE.

LA SIMPLIFICATION QUE NOUS PROPOSONS, SE VEUT UN SIGNE DU TEMPS, UN MESSAGE POUR PERMETTRE LA REFLEXION SUR LES PAS ENTREPRIS CES DERNIERES DECENNIES: LA BANALISATION DES SITES.

"UN PARCOURS IMAGINAIRE, UN PARCOURS PHYSIQUE".

UN ESPACE SCULPTURAL DANS UN LIEU REDESSINE, OU LE LANGAGE EST CELUI DE L'ESSENTIEL, OU LES CONSTRUCTIONS SONT CONCENTREES EN FAVEUR D'UN ESPACE PUBLIC AMBITIEUX ET SIGNIFICATIF.



Le concept général est très clair, sobre et classique. C'est une déclaration d'intention extrêmement précise. Il reconnaît l'unité du secteur nord (vignes, pré).

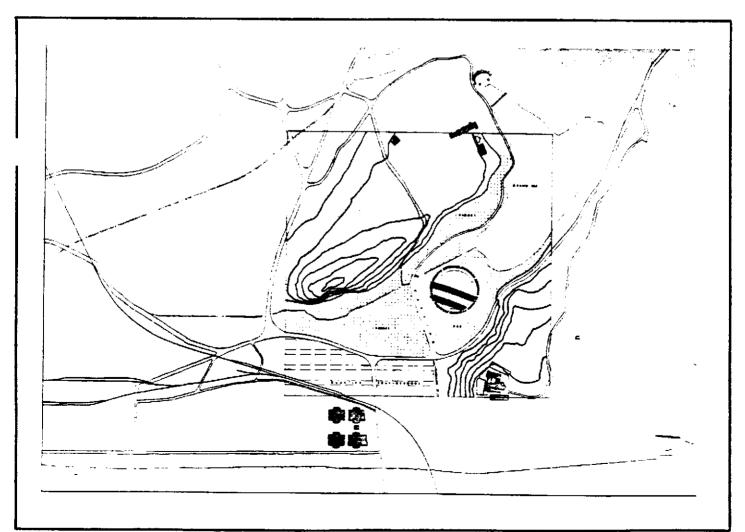
Il marque de façon cohérente la séparation entre le secteur du lac (végétal) et le sud très urbanisé.

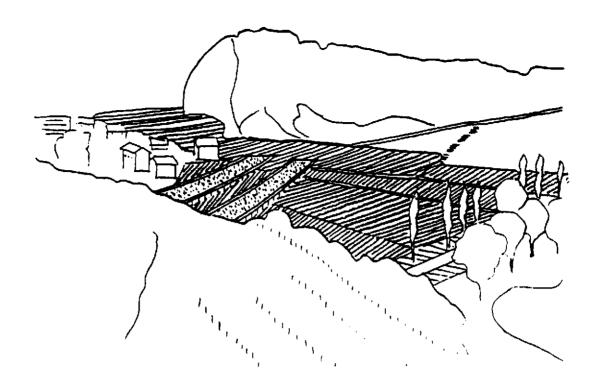
Il nie cependant la différence de niveaux dans le secteur de l'objet pour le mettre en valeur.

L'objet marque fortement le lieu et dissipe une atmosphère mystérieuse et sacrée. Une autre qualité est de n'exhumer qu'un petit tronçon de l'autoroute qui renforce son symbolisme.

Ce projet offre une grande souplesse d'utilisation et respecte bien le site. Il idéalise cependant fortement le paysage et la topographie. C'est un projet artistique.

Le choix du peuplier rappelle la présence de l'eau et les grandes allées bordant la route cantonale.





Hiérarchiser les problèmes:

#### 1. L'AUTOROUTE

Deux bacs a fleurs, éléments de décoration, plantés de roses basses et denses (Polyantha ou Floribunda, qui hivernent bien) deviennent tapis d'un bout d'autoroute sans fonction et dont la métaphore est l'autoroute elle même.

Deux traits rouges, purs, complètent la composition du paysage artificiel, hachuré par les rangées de vignes.

Rouge dynamique, comme le dynamisme du trafic; rouge violent, soulignant la violence du tracé de l'autoroute.

### 2. LES VIGNES

Remplir les trous, compléter le paysage.

### 3. L'EXUTOIRE DU LAC

Canal, revêtu de granit poli (soulignant son fait artificiel), qui vide le lac et amène l'eau nécessaire à l'irrigation des deux bacs à fleurs.

#### 4. LE PARKING

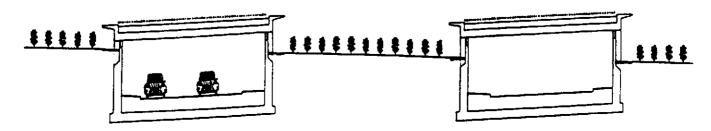
Outre sa fonction primaire: Limite du paysage des vignes.

#### 5. LE LAC

Ne demande pas d'aménagement architectural ou de tourisme supplémentaire.

## 6 L'AGGLOMERATION DE SOUS GERONDE.

Le développement du lieu dit Sous-Géronde n'a pas de sens, tant que les désirs et les besoins urbains autant que le développement démographique, social et politique ne sont pas connu.



Ce projet est clair, pragmatique et poétique.

La métaphore est originale et autorise plusieurs lectures.

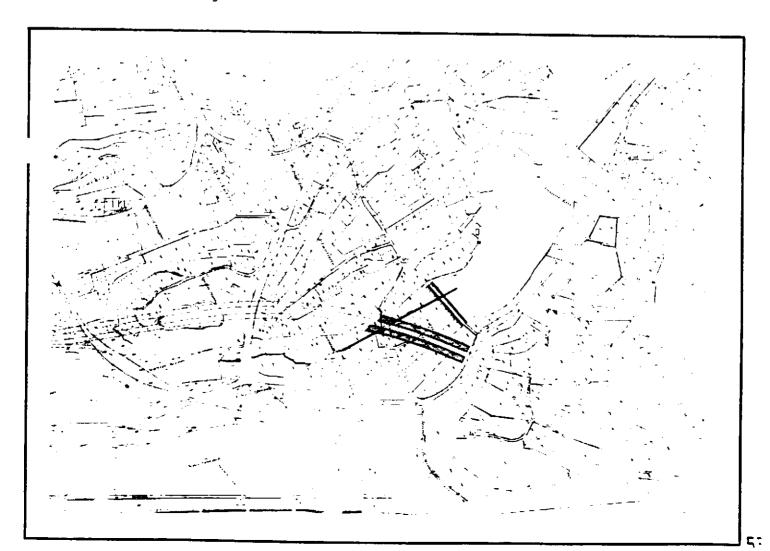
Il répond à toutes les questions avec une grande sobriété de moyens, de façon très contemporaine.

La coupe en travers révèle des faiblesses dans le dessin de l'objet trop figuratif.

Le dessin est sobre et artistique. C'est une peinture du paysage qui déroule harmonieusement ses rubans rouges. Il donne à la galerie autoroutière sa dimension d'ouvrage d'art et reconnaît expressément le passage de la RN9.

Il s'agit d'un projet complet et transparent, qui donne une unité architecturale à l'ensemble du site, mais appelle quelques vérifications, notamment l'accès au parking.

Par delà l'ironie de la proposition constructive, le résultat est concluant, car l'auteur reconnaît lui-même jouer sur plusieurs registres.





le développement actuel de Sierre, lié à des changements structurels importants, nous amène à considérer le passage de l'autoroute sur le site de Géronde dans un contexte plus large.

lac en est l'un des éléments constituants, comme un vide, ordonnateur de l'agglomération sierroise.

Contrepoint à ce vide du parc, le tissu dense du nouveau quartier de Sous-Géronde comprend une partie réservée à l'habitation ainsi qu'une extension du concept de Technopôle déjà amorcé.

Elément d'articulation du parc, la tranchée d'autoroute n'est pas cachée, mais mise en évidence.

Sa partie supérieure se présente comme un sol artificiel, support d'une concentration d'activités de loisirs.

Un parking

lui est associé.

des structures d'accueil - auberge de jeunesse, cabanes de club, petits hôtels - sont réparties comme des confettis dans la partie Sud du parc étendu jusqu'à la future route cantonale.

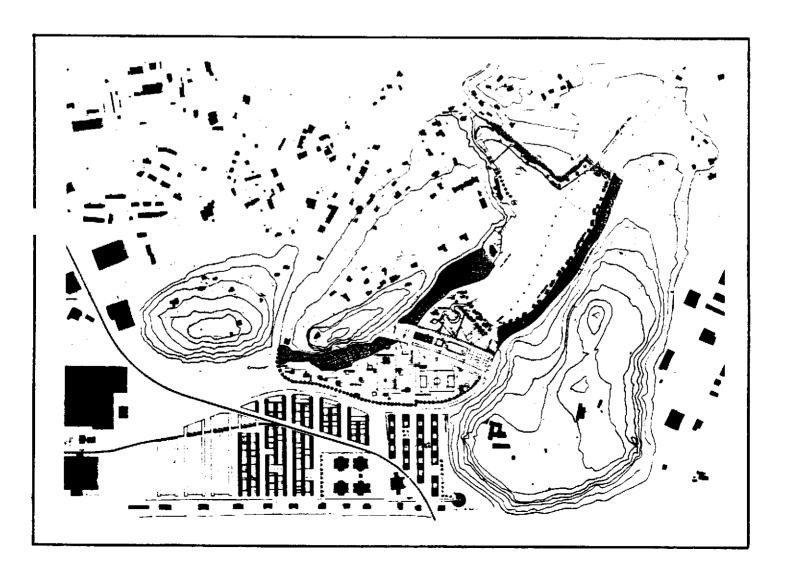
Ce projet est clair et schématique.

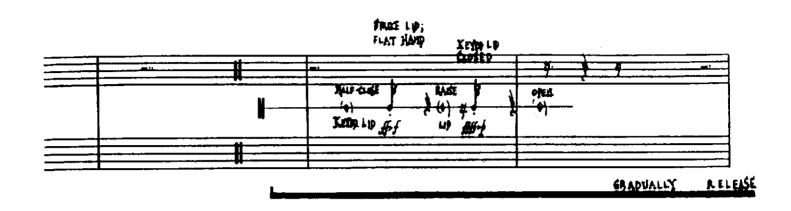
Lorsqu'il cherche à se préciser, il s'avère faible et rappelle un plan de zones.

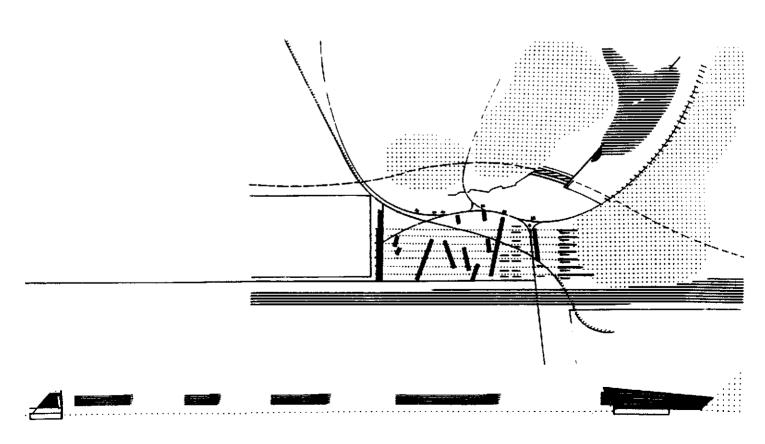
Les problèmes sont bien posés, mais mal résolus, souvent de manière anecdotique.

Il explicite cependant les différentes fonctions du site.

Sa reconnaissance du secteur homogène du sud de Sous-Géronde est une qualité qui devrait être affinée, indépendamment du reste du projet.







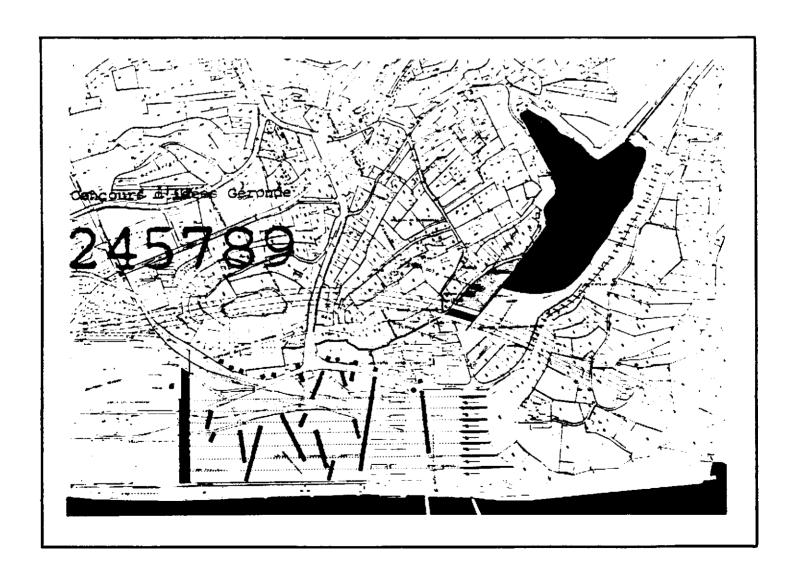
Une table d'harmonie sur laquelle s'écrira l'habitation du futur.

Graphiquement, ce projet est séduisant.

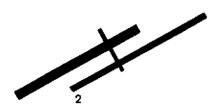
Les propositions restent schématiques.

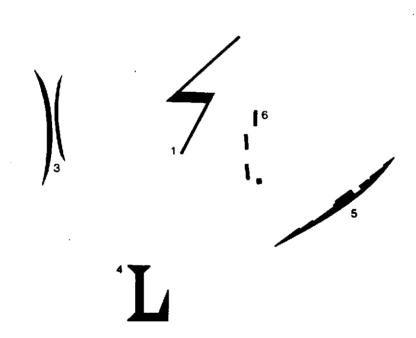
A relever notamment la montée en pente douce du lac vers les caissons de l'autoroute. Un fragment de ceux-ci reste à l'air libre et révèle une judicieuse fonctionnalité en contenant le plan d'eau intermédiaire du parcours naturel de l'eau.

Cette proposition reconnaît clairement l'unité du secteur sud à urbaniser.









- 1 articulation de l'interséction de la plaine,
   de l'autoroute et de l'exutoire du Grand Lac
- 2 attachement de la Plaine Bellevue à la ville
- 3 -accentuation du passage entre la colline de l'Ancien Sierre et celle de Planzette
   408009
- 4 laboratoire de langues à l'endroit du percoutier de Chippis
- 5 chemin-terrasse auprès de la percée ( Rhône, au pied de la colline de Géronde
- 6 éléments de consolidation des roches chemin dans le versant ouest de la colli de Géronde
- 7 alimentation en eau du Grand Lac

Le projet considère les galeries de la RN9 comme un objet en soi, dissocié de la topographie, mais intégré dans l'ensemble du territoire.

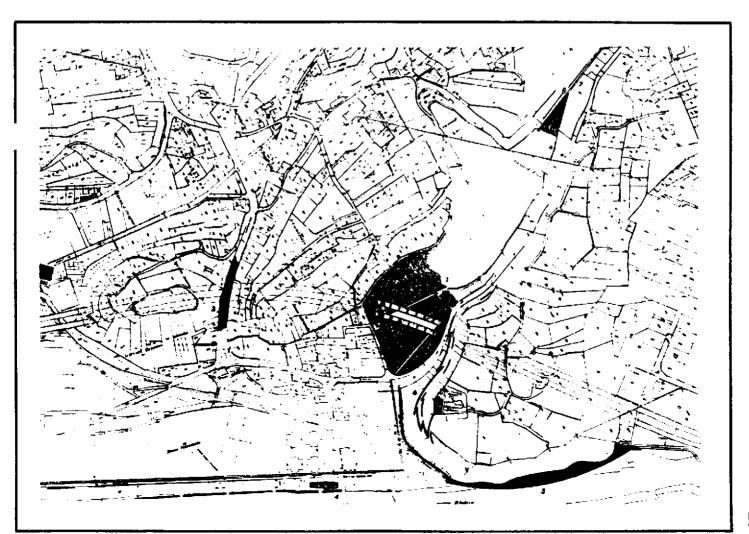
Il soulève des problèmes judicieux, mais partiellement hors sujet.

Le traitement du secteur sud du lac est intéressant, mais la liaison vers le sud reste floue.

L'intention sculpturale trouve sa juste échelle dans le site, mais demeure imprécise et donc peu compréhensible.

Ce projet thématise la fonction de la RN 9 (tubes autoroutiers reconnaissant chaque direction), mais manque d'information sur ses intentions constructives. Il recherche trop l'esthétisme et l'ornement et se révèle un peu anecdotique, surtout dans le choix des autres sujets.

Par contre, ce projet propose une réponse au problème de la stabilisation des falaises de la colline de Géronde.



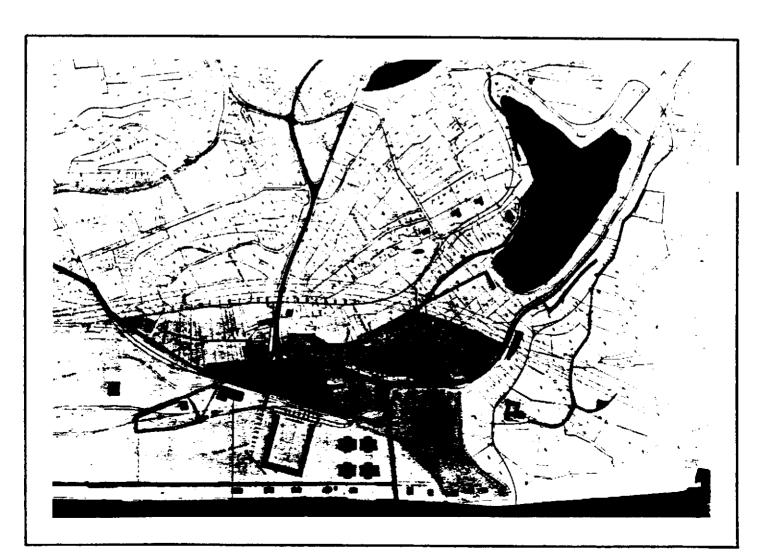
Ce projet romantique dénote la grande sensibilité de l'auteur, mais sa lecture reste difficile.

L'approche générale du site est très complète. Mais la segmentation en différentes zones est ambigue.

Le jeu de la dissociation et de l'association renforce les aspects intéressants du projet, par exemple l'implantation de petites constructions dans le parcellaire du vignoble sud de la colline de l'Ancien Sierre. Par contre, il révèle des points faibles, en particulier les constructions sur le flan de la colline de Géronde, au-dessus de la route des Falaises.

La proposition du stade semble anecdotique et apparaît comme un corps étranger à l'ensemble du projet.

La sobriété des moyens utilisés donne toute sa qualité à l'intégration de la RN 9, sans effacer la trace de son passage.



#### 4. CLASSEMENT

Conformément à l'article 45.2 du Règlement SIA 152, le jury passe en revue tous les projets et confirme ses discussions et ses critiques.

Sur la base de l'analyse détaillée des sept projets retenus, le jury décide du classement suivant

 1er prix
 Projet No 12
 12 34 51

 2e prix
 Projet No 7
 12 22 23

 3e prix
 Projet No 21
 24 57 83

 4e prix
 Projet No 39 00 12 34

 5e prix
 Projet No 29 40 80 09

 6e prix
 Projet No 5 57 64 28

 7e prix
 Projet No 18 64 14 26

Vote du jury : Les 1er, 3e et 5e rangs ont été décidés à la majorité des voix, les 2e, 4e, 6e et 7e rangs à l'unanimité,

_	ATTRIBUTION	BEC	DOTY
5.	ATTRIBUTION	DF2	<b>PKIX</b>

5.1 Projets classés\_\_\_\_\_

Le jury décide d'attribuer les prix suivants :

 1er prix - Frs 55'000. Projet No 12 12 34 51

 2e prix - Frs 50'000. Projet No 7 12 22 23

 3e prix - Frs 25'000. Projet No 21 24 57 89

 4e prix - Frs 22'000. Projet No 39 00 12 34

 5e prix - Frs 20'000. Projet No 29 40 80 09

 6e prix - Frs 18'000. Projet No 5 57 64 28

 7e prix - Frs 15'000. Projet No 18 64 14 26

5.2 Projets éliminés au deuxième tour\_\_\_\_\_

Le jury décide, à la majorité des voix, d'acheter pour la somme de Frs 5'000.- chacun les neuf projets éliminés au deuxième tour :

#### 6. RECOMMANDATIONS DU JURY

# 6.1. Proposition du jury à l'organisateur\_\_\_\_\_

Sur la base du point 1.5 du règlement et programme du concours, le jury recommande, à la majorité, au maître de l'ouvrage, le Service des routes nationales, de donner un mandat pour la poursuite des études, dans le sens d'un avant-projet et d'une vérification de la faisabilité aux auteurs des deux premiers projets classés (No 1 et No 7). Il propose un montant de Frs 20'000.— pour chacune de ses études complémentaires et désigne une délégation du jury, composée de MM. Bernard Attinger, Eraldo Consolascio, Jimmy Delaloye et Serge Sierro pour suivre ces études en tant que groupe d'experts.

#### 6.2 Recommandations générales

Ce concours était un concours d'idées. Toutefois, la plupart des concurrents a fourni des solutions-projets.

Les idées de stratégie d'intervention urbaine et paysagiste sont implicites dans la considération globale des propositions.

Les deux projets retenus recourent à des interventions ponctuelles. Ils déchiffrent et thématisent avec des moyens minimaux le problème du passage de l'autoroute dans le site de Géronde.

En définissant clairement le site, ils laissent une grande liberté d'option pour tout développement futur dans le périmètre considéré et sont, de cette façon, non pas des obstacles, mais ébauches de réflexion.

Lac, pieds des collines et pentes douces, jusqu'à la route des Falaises, constituent une zone homogène. Le paysage, ainsi que le bâti existant et ponctuel doivent être maintenus.

L'ilôt compris entre la route des Falaises et le Rhône doit être urbanisé et densifié. La tête de pont, la rangée des villas au bord du Rhône et les bâtiments de l'indutrie constituent les données d'une situation périphérique : cette réalité doit constituer la référence du développement urbain futur de ce secteur.

### 7. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

Sierre, le 27 septembre 1990

Le président : Eraldo Consolascio Staphane Balmer Les membres : Jimmy Delaloye Jacques Herzog Bernard Lassus hunard Lams. Les suppléants : Jean Daniel Crettaz Pierre-Alain Croset Stefan Rotzler Walter Indermitte Romaine Perraudin Les experts: Willy Schuler

## 8. Considérations et recommandations de l'expert en biologie\_

Le site de Géronde est actuellement exploité comme lieu de loisirs et de détente, mais n'est pas géré comme milieu naturel. En tant que tel, il est artificialisé : berges construites ou enrochées, roselières partiellement comblées, circulation d'eau isuffisante avec une alimentation très faible et un exutoire non fonctionnel, collines isolées par la route de transit, etc.

Avant de proposer un aménagement naturel du site, certaines questions techniques (niveau du lac, alimentation en eau et exutoire) et politiques (affectation du site) devraient être réglées.

Le concept nature du site doit essayer de résoudre deux problèmes celui de l'aménagement du Grand Lac et de la liaison biologique entre les collines et le lac. Les trois premiers projets laissent à ce sujet carte blanche.

Pour ce faire, deux solutions se font jour :

- Développement d'un axe nature dans l'extrémité nord avec une concentration des activités de loisir dans son extrémité sud (projet No 10).
- Développement de cet axe dans l'extrémité sud du lac.

L'axe nature consisterait à revitaliser les ceintures végétales naturelles (cariçaies, roselières, saulaies et aulnaies) du lac. La revitalisation de la rive sud-est du lac a été retenue par la majorité des auteurs des projets. La couverture de la route des Falaises, telle que le prévoit le projet 38, éliminerait la coupure existante.

Romaine Perraudin

#### 9.

#### **OUVERTURES DES ENVELOPPES CACHETEES**

Le jury prend connaissance du nom des auteurs des projets; il leur reconnaît le droit de participer au présent concours.

9.1 Projets primés \_\_\_\_\_

ler rang - ler prix - Frs 55'000.- Projet No 12 12 34 51

Auteur

: Ueli Brauen, architecte EPFL/SIA

Lausanne

2e rang - 2e prix - Frs 50'000.- Projet No 7 12 22 23

Auteur

: Paolo Burgi, architecte-paysagiste

HTL/FSAP/OTIA, Camorino

Collaborateurs

: Béatrice Krehl, architecte-paysagiste

HTL/AAPS, Bellinzona

Roberto Stalder, architecte paysagiste HTL,

Roveredo

3e rang - 3e prix - Frs 25'000.- Projet No 21 24 57 89

Auteurs

: Roland Vassaux, Branson Christian Ravaz, Champlan Jean-Luc Torrent, Grône

Bureau Balet & Ravaz. Grimisuat

4e rang - 4e prix - Frs 22'000.- Projet No 39 00 12 34

Auteurs

: M.J. Koole, architecte SIA, Bâle

C. Tashima, architecte F. Rütimeyer, économiste E. Veszprémi, B. Science

### 5e rang - 5e prix - Frs 20'000.- Projet No 29 40 80 09

Auteurs

: Félix Kuhn, architecte EPF, Barcelone Manuel Scholl, architecte ETH Andreas Stoecklin, architecte SWB Félix Wettstein, architecte ETH,

6e rang - 6e prix - Frs 18'000.- Projet No 5 57 64 28

Auteure

: Anne-France Aguet, architecte EPFL, Mex/VD

7e rang - 7e prix - Frs 15'000.- Projet No 18 64 14 26

Auteurs

: Atelier d'architecture Michel Zufferey SA, Sierre Nicolas Pham Stéphane Pudaz

Stéphane Rudaz Ariane Widmer

# 9.2 Projets achetés Les projets éliminés au deuxième tour sont achetés, à raison de Frs 5'000.- chacun : Projet No 3 01 31 00 \_\_\_\_\_ : Thierry Baechtold Auteurs Alberto Daniel Claudia Libermann architectes EPFL, Lausanne M. Schlaepfli, inspection des forêts Consultants C. Voit, ingénieur EPFL Projet No 10 87 58 16 : Gianni Biaggi, architecte paysagiste, Lausanne Auteurs Olivier Lasserre, biologiste et paysagiste. Lausanne Projet No 11 21 49 14 : Obrist und Partner, architekten + planer, St-Auteurs Moritz Collaborateurs : Javier Rimolo, Robert Ackeret, St-Moritz Lieni Wegelin, Landschaftsarchitekt HLT Malans. Heinz Schmid. Verkehrsingenieur SIA/SVI, Zurich Projet No 14 11 11 11 \_\_\_\_\_ : Robert Ginestet, architecte-urbaniste EPFL/FUS. Auteurs Lausanne François-Joseph Z'Graggen, architecte-urbaniste EPFL/SIA, Nyon : Gabriele Bianchetti, hydrogéologue, Sierre Consultants Klaus Holzhausen, architecte-paysagiste. Lausanne Florian Meier, écobiologiste, Genolier Projet No 16 34 50 67 \_\_\_\_\_ : Peter Dutli, architecte ETH/SIA, Erlenbach

Uetikon am See

Christophe Gasser, architecte-paysagiste HTL,

Auteurs

### Projet No 20 75 39 01

Auteurs

: Pascale Roulet. Genève Danièle Vergères, Genève Riccardo Mariani, Genève Ali Imanov, Gaillard Massimo Grassi, Le Lignon

### Projet No 32 52 35 00

Auteurs

: Alain Leveille, Carouge

Joel Jousson Marie-Paule Mayor Françoise Strub

# Projet No 33 39 87 51 \_\_\_\_\_

Auteur

: Jürg Meister, architecte HLT. Vienne/Autriche

Collaborateur

: Michael Mellauner

Spécialistes |

: Anna Detzlhofer, ingénieur paysagiste

Siegfried Trimmel, ingénieur urbaniste

Aglaia Konrad, photographe

Christine Muller, architecte ENSA

## Projet No 34 08 19 90 \_\_\_\_\_

Auteur

: Jean-Michel Crettaz, architecte AA HONS RIBA

Zurich et Sion

Collaborateurs : Yasmin Zain, architecte AA

Marcel Mach Barbara Holzer

Consultants

: Bernard Crettaz, sociologue, Genève Professeur Hamer, biologue ETH, Zurich H. Schuetzer, ingénieur ETH, Zurich Dr Henry Gros, Sulzer Winterthur Bernard Dubuis, curé, St-Léonard

9.3	Autres projets		
	Projet No 1 24	81 69	
	Auteur	: Claude-Alain Torrent & Atelier 4 Bis. Sion	
	Projet No 2 17	7 10 25	
	Auteur		
	Collaboration	: Publipartner SA, Genève	
	Projet No 4 07	62 75	
	Auteurs	: AERA, atelier d'architecture, Genève Claude Ciani Philippe Vasey Dominique Zanghi	
	Collaborateurs	: Janka Pasquier Stefano Saccon	
	Consultant	: Eric Miéville, paysagiste	
	Projet No 6 90	08 30	
		: Patrick Magnin, architecte, Genève	
	Projet No 8 00	00 00	
	Auteur	: Stefano de Angelis, architecte ETH/SIA, Paradiso	
	Collaborateurs	: Michèle Grendelmeier Giuseppina Galli Amedea Fauciglietti	
	Projet No 9 43	62 62	
	Auteurs	: Elias Balzani, architecte ETH/SIA/SWB, Brig et ses collaborateurs	
	Projet No 13 6	3 09 21	
	Auteur	: Daniel Troger, architecte HLT, Raron	

Projet No 15	51 50 54
Auteur	: R. Friede, architecte, Zurich
Projet No 17	58 69 61
Auteurs	: Atelier d'architecture Feiss & Kochnitzky, Carouge Christine Feiss Martin Feiss Laure Kochnitzky
Collaboratric	e : Anne-Marie Wagner
Projet No 19	63 95 21
Auteurs	: Christoph Vettiger, Advocat, Student Raumplanung EHT/NDS, Bâle Stefano Wagner, Ingenieur agronom ETH, Vira-Mezzovico
Projet No 22	60 47 50
Auteurs	: Françoise de Wolff, architecte EPFZ/SIA/SWB, Sion Emmanuel Broccard Geneviève Théler
Consultants	: Pierre Cotter et Dominique Zuchuat, Sion
Projet No 23	63 34 90
Auteur	: Jean-Pierre Haring, architecte, Genève
Collaboratric	ce : Anne Haring
Projet No 24	09 70 03
Auteurs	: Bureau Paysa-Plans : Pascal Bérod, architecte-paysagiste ETS, Monthey Bureau Pascal Varone, architecte SIA/EPF J.P. Demierre et J. Balet, Sion Bureau CDS Colombi-Schmutz-Dorthe SA, Sion Anne-Marie Brutin, géologue SIA Vincent Rebstein, ingénieur génie rural EPF Cornelis Neet, Dr es sciences, biologiste

Projet No 25	30 00 00
Auteur	: Gilbert Favre, architecte SIA, Renens
Collaborateur	: Simon Decker
Projet No 26	20 10 20
Auteurs	: Pascale Abbe Morten Gisselbaek Massimo Lopreno, Genève
Projet No 27	51 10 86
Auteurs	: Olivier Galletti, architecte EPFL Claude Matter, architecte EPFL, Collombey
Projet No 28	12 99 21
Auteur	: Tom Schacher, architecte EPFL, Arbedo
Projet No 30	16 00 61
Auteurs	<ul> <li>Ch.—M. Gillig, architecte paysagiste FSAP</li> <li>PL. Royer, architecte paysagiste ETS</li> <li>P. Sterchi, architecte—paysagiste ETS, Genève</li> </ul>
Projet No 31	90 20 01
Auteurs	: Erwin Egger, architecte paysagiste EAAL Pierre-André Simonet, architecte EPFL/SIA Yvan Chapuis, architecte ETS, Fribourg
Collaborateurs	s : Christophe Rime, architecte paysagiste ETS Benoît Martin, biologiste Christian Stalder, architecte paysagiste ETS/UTS
Projet No 35	22 10 27
Auteur	: Paul-Alain Metrailler, architecte EPF/SIA, Sierre
Collaborateur	: Emmanuel Dayer

Projet No 36 33 00 33

Auteurs

: Atelier d'architecture

F. Amrhein et Ph. von Streng, Morges

Collaborateur

: Michel Graber

Spécialistes

: Marcel Burri, géologue

Jean-Louis Moret, botaniste

André Ribi, ingénieur hydraulicien

Projet No 37 69 69 69

Auteur

: Jean-Louis Béguin, architecte FSAI, Auvernier

Projet No 38 47 11 12 \_\_\_\_\_

Auteurs

: Heinrich Rodel, architecte paysagiste FSAP Christian Schweitzer, architecte, Massagno

Sergio Notari, designer, Manno

Patrick Gemmet, designer paysagiste, Massagno

L'exposition publique des projets sera ouverte du 3 au 12 octobre à 16h00, tous les jours de 13h00 à 20h00, à la Grande Salle de l'Hôtel de Ville de Sierre.

La présentation officielle des résultats du concours, présidée par M. le Conseiller d'Etat Bernard Bornet, président du Gouvernement valaisan, chef du Département des travaux publics, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, aura lieu en présence d'une délégation du jury,

# vendredi 5 octobre 1990, à 17 heures à la Grande Salle de l'Hôtel de Ville de Sierre

Les concurrents des projets non primés et non achetés sont invités à retirer leurs documents auprès du Service de l'Edilité et de l'Urbanisme, Hôtel de Ville, 3960 Sierre, entre le 12 novembre 1990 et le 21 janvier 1991. Passé ce délai, ils seront archivés par la Commune de Sierre.

TIRE A 300 EX. OCTOBRE 1990 / ARBELLAY